
Comment trouver un testament dans les dossiers judiciaires

206 Guide de recherche

Dernière mise à jour :
Mars 2011

Ce guide de recherche vous aidera à trouver un testament qui a été déposé auprès d'un tribunal de l'Ontario. En Ontario, les tribunaux homologuent habituellement un testament après le décès de la personne.

POUR COMMENCER

Pour trouver un testament déposé en Ontario, vous devez d'abord trouver le dossier de succession. Le dossier de succession renferme les documents dont se sert un tribunal de l'Ontario pour partager les possessions de la personne décédée, que celle-ci soit décédée avec testament ou sans testament (intestat).

L'homologation est le processus consistant à légalement établir la validité d'un testament devant une autorité judiciaire.

En Ontario, les dossiers de succession relatifs aux testaments sont conservés à deux endroits :

- aux Archives publiques de l'Ontario (où la majorité des dossiers de succession datent de plus de 40 ans); ou
- aux palais de justice de l'Ontario (pour les dossiers datant de 40 ans ou moins).

Le présent guide explique comment trouver et utiliser les documents situés aux Archives publiques et aux palais de justice locaux. Sauf indication contraire, vous trouverez toutes les listes et les outils de recherche mentionnés dans ce guide :

- dans la salle de lecture des Archives publiques, dans le classeur *User's Guide To Surrogate Courts* (guide de l'utilisateur concernant les cours des successions);
- en ligne, sur notre site Web, à la section « Dossiers judiciaires » du [Catalogue du Service Interprète de microfilms](#); pour accéder au Catalogue, cliquez sur *Accès à nos collections* dans le menu du site.

À la fin de ce guide, nous donnons un glossaire définissant certains termes et notions juridiques que vous pourriez rencontrer dans vos recherches.

Vous pourriez aussi consulter le document d'instructions pour les dossiers de succession qui se trouve à la salle de lecture des Archives publiques, ou sur le site Web

(www.ontario.ca/archives). Vous trouverez aussi un document intitulé *Ontario Court of Probate and Surrogate Court Records : Wills and Estate Files – A Pathfinder* (Dossiers de la Cour d'homologation de l'Ontario et des tribunaux des successions : Testaments et dossiers de succession – Document d'instructions) à la section « Dossiers judiciaires » du Catalogue du Service Interprêt de microfilms.

Homologation des testaments en Ontario – Bref aperçu

Depuis 1777, trois tribunaux se sont occupé des successions :

- De 1777 à 1792, les tribunaux de prérogative de chaque district s'occupaient des successions dans le cas des personnes décédées sans testament. Jusqu'en 1791, les testaments étaient déposés chez le notaire, avant le décès. Ils n'étaient pas vérifiés ou homologués par le tribunal après le décès.
- De 1793 à 1858, la Cour d'homologation provinciale (Série RG 22-155) s'occupait des successions comportant des propriétés situées dans deux districts ou plus et dont la valeur dépassait 5 £.
- De 1793 à 1858, les tribunaux des successions de chaque district (et plus tard, de chaque comté) s'occupaient des successions dont les propriétés se situaient dans UN SEUL district ou comté.
- Après 1858, les tribunaux des successions ont pris l'entière responsabilité des activités d'homologation. (La Cour d'homologation provinciale a été supprimée en 1858).

Les testaments ne se trouvent pas tous dans les dossiers des tribunaux

Pour vos recherches, sachez que les testaments ne se trouvent pas tous dans les dossiers des tribunaux. Si la succession de la personne décédée se composait UNIQUEMENT de biens immeubles (p. ex., dans le cas d'un agriculteur), il se pourrait que le testament original ait été déposé au bureau d'enregistrement immobilier local pour le transfert des biens fonciers aux héritiers. Certains bureaux d'enregistrement immobilier détiennent plus de 60 % de tous les testaments existants. Comme ces testaments n'ont jamais été homologués, ils ne sont répertoriés ni enregistrés dans les dossiers des tribunaux. Pour savoir comment trouver ces testaments, consultez le *Guide de recherche 231 : Recherche des documents relatifs à l'enregistrement immobilier*.

LES DOCUMENTS

Pour trouver un testament déposé en Ontario, vous devez d'abord trouver le numéro de dossier de succession dans un index. Pour cela, vous devez avoir :

- le nom de famille de la personne décédée,
- la date du décès (réelle ou approximative), et
- le comté ou le district où la personne avait sa résidence principale..

Pour trouver ces renseignements :

- Cherchez toutes les variations possibles du nom du défunt (p. ex., Smith, Smyth, Smythe). Tenez compte des prononciations phonétiques et des erreurs typographiques possibles.
- Si vous ne trouvez aucune mention du dossier de succession pour les quelques premières années suivant le décès, il serait bon de pousser plus loin votre recherche – il se peut qu'un testament ait été homologué plusieurs décennies après le décès.

- Essayez de trouver le lieu – le comté ou le district – où la personne est décédée. Si vous ne trouvez pas le dossier de succession dans un district ou comté particulier, vérifiez le comté ou le district où le reste de la famille a vécu, sinon celui où le défunt a passé la majorité de sa vie. Prenez en compte la date de la création du district ou du comté puisque les premiers dossiers de succession auraient été conservés au tribunal où ils avaient été homologués.
- Les tribunaux utilisent, dans leur index, des colonnes différentes pour inscrire les numéros de dossiers de succession. Consultez le *User's Guide To Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels* (guide de l'utilisateur concernant les bobines de microfilm lds tribunaux des successions et des greffiers des tribunaux des successions) ou le Catalogue du Service interprète de microfilms pour savoir comment utiliser les index pour trouver le district ou le comté approprié. Certains tribunaux recommençaient la numérotation à un (1) au 1^{er} janvier pour leurs dossiers de succession, soit chaque année, soit toutes les quelques années. Relevez le numéro du dossier de succession et l'année (si elle est indiquée) correspondant au nom de la personne décédée.

Trouver des dossiers de succession datant de moins de 40 ans

Les dossiers de succession qui ont été homologués dans les 40 dernières années se trouvent au palais de justice local. Le Tableau 1 figurant à la fin de ce guide fournit les adresses et autres coordonnées des palais de justice. Le tableau ci-dessous explique comment trouver les dossiers recherchés.

Lieu (comté)	Comment obtenir les dossiers de succession
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Kenora (jusqu'en 1973) ▪ Lennox et Addington (jusqu'en 1970) ▪ Ontario (jusqu'en 1970) ▪ Parry Sound (jusqu'en 1986) ▪ Rainy River (jusqu'en 1977)) 	<p>Les Archives publiques de l'Ontario ont ces index sur microfilms. Consultez le <i>User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels</i> ou le Catalogue du Service interprète de microfilms pour trouver les numéros de microfilms (cherchez dans le tableau le comté ou le district approprié).</p> <p>Une fois que vous avez vu le film et trouvé le numéro du dossier de succession et l'année, contactez le palais de justice (voir les coordonnées au Tableau 1, à la fin de ce guide).</p>
Autres comtés / dates	Contactez le palais de justice local (voir les coordonnées au Tableau 1)

Trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans

La plupart des dossiers de succession datant de plus de 40 ans se trouvent dans la collection des Archives publiques. Cette section explique comment trouver ces dossiers.

Certains index relatifs à des dossiers datant de plus de 40 ans (qui appartiennent à la collection des Archives publiques) se trouvent encore au palais de justice local. Dans ce cas, on peut trouver l'information concernant ces dossiers dans le guide *User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels* et dans le Catalogue du Service interprète de microfilms. Tout d'abord, contactez le palais de justice (voir le Tableau 1 en fin de ce guide pour les

coordonnées) pour obtenir le numéro du dossier de succession et l'année; ensuite contactez les Archives publiques.

Dans les temps plus anciens, les tribunaux utilisaient, dans leurs index, des colonnes différentes pour enregistrer les numéros de dossiers de succession. Consultez le guide *User's Guide To Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels* ou le Catalogue du Service Interprêt de microfilms pour savoir comment utiliser les index pour trouver le district ou le comté approprié. Certains tribunaux recommençaient la numérotation à un (1) au 1^{er} janvier pour leurs dossiers de succession, soit chaque année, soit toutes les quelques années. Relevez le numéro du dossier de succession et l'année (si elle est indiquée) correspondant au nom de la personne décédée. Contactez le palais de justice (voir les coordonnées au Tableau 1) pour obtenir les dossiers désirés.

Si aucun index n'est indiqué à l'égard d'un district ou comté particulier dans le *User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels* ou dans le Catalogue du Service interprêt de microfilms, obtenez la bobine de microfilm du registre documentant les années appropriées. Les numéros de dossiers de succession seront indiqués soit dans l'index, au début ou à la fin du volume, soit dans la marge de la page indiquée. Les registres ne sont pas tous disponibles par le Service interprêt de microfilms. Si vous ne trouvez pas le registre du district ou du comté donné ou de l'année donnée dans le Catalogue du Service interprêt de microfilms, consultez le *User's Guide* ou parlez à un membre du personnel de référence.

Si vous ne connaissez pas le comté ou le district où le testament a été homologué, consultez les Registres et index des demandes d'homologation – Greffier des cours des successions et des tutelles (*Surrogate Clerk Applications for Probate : Application and Index Books* (Série RG 22-154). Ces documents donnent la liste de tous les dossiers de succession datant de 1859 à 1982 et indiquent le palais de justice qui s'en est occupé. Consultez soit le *User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels*, soit le Catalogue du Service interprêt de microfilms pour savoir comment trouver et utiliser les bobines de microfilm appropriées. Une fois que connaissez le comté et l'année, suivez les instructions ci-dessous pour savoir comment trouver le dossier de succession. (N.B. : Le numéro de demande d'homologation n'a rien à voir avec le numéro de dossier de succession attribué par le palais de justice.)

Instructions – Comment trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans		
Dates d'homologation des testaments	Lieu où se trouvent les documents	Comment obtenir les documents
Avant 1793	<p>Les Archives publiques de l'Ontario détiennent des documents des tribunaux de prérogative des districts de Hesse (Série RG 22-6) et de Lunenburg (Série RG 22-7). On trouvera les descriptions de ces documents en ligne dans la Base de données des descriptions de documents des Archives.</p> <p>Pour accéder à la Base, sur notre site Web, cliquez sur <i>Start your Research</i> (côté anglais, car la base de données est uniquement en anglais).</p> <p>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les descriptions indiquent les noms des personnes mentionnées dans ces séries. ▪ Ces documents sont situés hors des Archives; on ne peut les consulter qu'à la salle de lecture des Archives. Il faut compter <u>un (1) à 2 jours ouvrables</u> pour les obtenir. La photocopie de ces documents peut prendre de <u>5 à 7 jours ouvrables</u>.
	<p><i>N. B. : Les dossiers de la Cour des successions du comté d'Essex et des comtés unis de Leeds et Grenville renferment quelques dossiers de succession datant d'avant 1793.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir les instructions (ci-dessous) pour trouver des dossiers datant de 1793 à 1859.
1793 à 1859	<p>Les Archives publiques ont ces dossiers sur microfilm.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultez la Base de données des descriptions de documents des Archives pour trouver le nom de la personne décédée. ▪ Cliquez sur la liste des dossiers/articles (il se peut que vous obteniez des entrées n'ayant pas de rapport avec des dossiers de succession). Les entrées se rapportant aux dossiers de succession de la Cour d'homologation indiquent le nom du défunt, la date de l'homologation, la profession du défunt, le lieu du décès, et le numéro de la bobine de microfilm. Les entrées se rapportant aux dossiers de succession des tribunaux des successions indiquent le nom du défunt, l'année de l'homologation, le comté, et le numéro de

Instructions – Comment trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans		
Dates d'homologation des testaments	Lieu où se trouvent les documents	Comment obtenir les documents
		<p>la bobine de microfilm. Des inscriptions relatives à certains comtés indiquent parfois un numéro de dossier; relevez ce numéro.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notez toute l'information que vous trouvez, obtenez le microfilm (dans la salle de lecture) ou commandez-le par l'entremise de votre bibliothèque. ▪ Si vous ne trouvez pas le nom du défunt, il se peut que des documents existent si la personne est décédée sans testament et que les héritiers ont adressé une requête au tribunal des successions demandant la nomination d'un administrateur pour régler la succession. Rendez-vous à la section suivante concernant les années 1859 à 1930 pour savoir comment utiliser les index pour trouver les dossiers de succession désirés.

Instructions – Comment trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans																										
Dates d'homologation des testaments	Lieu où se trouvent les documents	Comment obtenir les documents																								
1859 to 1930	<p>Les Archives publiques ont imprimé (pour consultation dans la salle de lecture) les index des dossiers de succession des comtés suivants datant de <u>1859 à 1900 seulement</u>. Les dossiers de succession sont sur microfilm.</p> <table border="0"> <tr> <td>Brant</td> <td>Kent</td> <td>Prescott &</td> </tr> <tr> <td>Bruce</td> <td>Lambton</td> <td>Russell</td> </tr> <tr> <td>Carleton</td> <td>Lanark</td> <td>Prince Edward</td> </tr> <tr> <td>Dufferin</td> <td>Leeds et</td> <td>Renfrew</td> </tr> <tr> <td>Elgin</td> <td>Grenville</td> <td>Simcoe</td> </tr> <tr> <td>Essex</td> <td>Lennox &</td> <td>Stormont,</td> </tr> <tr> <td>Frontenac</td> <td>Addington</td> <td>Dundas &</td> </tr> <tr> <td>Grey</td> <td>Lincoln</td> <td>Glengarry</td> </tr> </table>	Brant	Kent	Prescott &	Bruce	Lambton	Russell	Carleton	Lanark	Prince Edward	Dufferin	Leeds et	Renfrew	Elgin	Grenville	Simcoe	Essex	Lennox &	Stormont,	Frontenac	Addington	Dundas &	Grey	Lincoln	Glengarry	<p>Si vous avez le nom de la personne décédée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notez le numéro du dossier de succession et l'année ▪ Consultez le <i>User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels</i> et utilisez la section du comté pour trouver la bobine de microfilm qui correspond au numéro du dossier et à l'année. Ces bobines sont disponibles dans la salle de lecture des Archives ou par l'entremise du Service interprète de microfilms. ▪ Suivez les instructions ci-dessous si vous désirez obtenir les
Brant	Kent	Prescott &																								
Bruce	Lambton	Russell																								
Carleton	Lanark	Prince Edward																								
Dufferin	Leeds et	Renfrew																								
Elgin	Grenville	Simcoe																								
Essex	Lennox &	Stormont,																								
Frontenac	Addington	Dundas &																								
Grey	Lincoln	Glengarry																								

Instructions – Comment trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans		
Dates d'homologation des testaments	Lieu où se trouvent les documents	Comment obtenir les documents
	Haldimand Norfolk Victoria (y Halton Northumberland compris Hastings et Durham Haliburton) Huron Ontario Waterloo Peel Welland Perth Wellington Peterborough	index et les dossiers de succession par l'entremise du Service interprète de microfilms.
	Les Archives publiques ont sur microfilms tous les index et dossiers de succession de tous les comtés. Les microfilms sont disponibles dans la salle de lecture des Archives ou par l'entremise du Service interprète de microfilms.	<ul style="list-style-type: none"> Consultez d'abord les index, qui indiquent le nom du défunt, l'année et le numéro du dossier de succession. Consultez soit le <i>User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels</i>, soit le Catalogue du Service interprète de microfilms pour savoir comment trouver et utiliser les bobines de microfilm désirées. Une fois que vous avez trouvé le numéro du dossier de succession et l'année, notez-les et retournez au <i>User's Guide</i> ou au Catalogue du Service interprète de microfilms pour obtenir la bobine de microfilm portant le dossier de succession.
Après 1930 et dossiers datant de 41 ans ou plus	<p>La plupart des index sont sur microfilms. Certains sont encore conservés au palais de justice local. Avant de nous contacter, vous devrez contacter le palais de justice (voir les coordonnées au Tableau 1) pour obtenir le numéro de dossier de succession et l'année.</p> <p>Les dossiers de succession sont disponibles uniquement sous leur forme originale. La plupart sont détenus par les Archives publiques, et sont situés hors site. Voir les remarques concernant les dossiers de succession de York (Toronto) et du comté de Prince Edward plus bas, dans la colonne de</p>	<ul style="list-style-type: none"> Consultez d'abord les index, qui indiquent le nom du défunt, l'année du décès et le numéro du dossier de succession. Consultez soit le <i>User's Guide to Surrogate Courts and Surrogate Clerk Microfilm Reels</i>, soit le Catalogue du Service interprète de microfilms pour savoir comment trouver et utiliser les bobines de microfilm désirées. Contactez le personnel de référence, en personne ou par courriel (reference@ontario.ca) et donnez-lui le nom du défunt, le nom du comté, le numéro de dossier de succession et l'année. Il faut compter <u>un (1) à 2 jours ouvrables</u> pour obtenir les dossiers. La photocopie des dossiers prend entre <u>5 et 7 jours ouvrables</u>.

Instructions – Comment trouver des dossiers de succession datant de plus de 40 ans		
Dates d'homologation des testaments	Lieu où se trouvent les documents	Comment obtenir les documents
	droite.	
		<ul style="list-style-type: none"> Les dossiers de succession du comté de York (Toronto) datant de 1931 et vieux de plus de 40 ans sont disponibles sur microfilm, seulement dans la salle de lecture des Archives.
		<ul style="list-style-type: none"> Les dossiers de succession du comté de Prince Edward datant de 1931 et vieux de plus de 40 ans sont en possession de la Société historique du comté de Prince Edward, à Picton. Coordonnées : Prince Edward Historical Society C.P. 69 Bloomfield ON K0K 1G0 613 393-2204 Veuillez contacter la Société historique pour obtenir ses heures d'ouverture et les services offerts. Des bénévoles s'occupant de l'organisme, il se peut que vous deviez laisser un message quand vous appelez.
		<ul style="list-style-type: none"> <i>N. B.</i> : Certains palais de justice de comté ou de district ont toujours en leur possession des dossiers de succession datant de plus de 40 ans. Des renseignements concernant ces dossiers se trouve dans le <i>User's Guide</i> et le <u>Catalogue du Service interprêt de microfilms</u>.

Glossaire des termes juridiques

Administrator, Administratrix (administrateur, administratrice) :

Une femme ou un homme qui a été nommé par les tribunaux pour partager la succession d'une personne qui est décédée sans testament.

Dependents' Relief Act (« Loi protégeant les personnes à charge ») :

Une loi de l'Ontario qui permettait à un conjoint ou à une conjointe ou encore à un enfant d'obtenir une part d'une succession si le testament n'en mentionnait pas.

Encroach (versement) :

Le versement d'argent ou la remise de biens qui sont détenus en fiducie à un bénéficiaire.

Escheat (déshérence) :

L'appropriation par le gouvernement d'une succession pour laquelle il n'y a pas de testament ou pas de proche parent.

Estate File (dossier de succession) :

Le dossier renferme tous les documents nécessaires pour que le tribunal puisse accorder des lettres d'homologation ou des lettres d'administration. Il comprend la demande d'homologation ou d'administration, le testament originel, les serments des exécuteurs ou des administrateurs, le compte des biens et les preuves pertinentes.

Executor, Executrix (exécuteur ou exécutrice) :

Une femme ou un homme qui est nommé dans le testament comme devant partager la succession.

Index (index) :

Répertoire des personnes décédées, qui est classé selon la lettre initiale du nom de famille et selon la date de décès. Il indique le numéro du dossier de la personne décédée et/ou le registre et le numéro de page.

Intestate (intestat) :

Une personne décédée sans testament ou le fait de décéder sans testament.

Letters of Administration et Will Annexed (lettres d'administration, testament annexé) :

Une ordonnance du tribunal chargeant un administrateur de régler la succession d'une personne qui est décédée sans testament; la même chose s'applique dans le cas où l'exécuteur nommé dans le testament est décédé depuis.

Letters Probate (lettres d'homologation) :

Une ordonnance de la cour confirmant l'exécuteur qui est nommé dans le testament. Ces lettres comprennent une transcription officielle du testament.

Life interest (revenu viager (droit viager)) :

Des avantages conférés par un testament dont la personne bénéficiaire ne peut jouir que durant sa vie.

Register (registre) :

Le registre renferme une transcription du testament (s'il y en a un) et la copie de l'ordonnance d'homologation ou d'administration accordée par le tribunal. Certains

comtés se servent de registres distincts pour ce qui est de l'homologation et de l'administration (le testament se trouve dans le premier).

Succession Duty Act (1892) (« Loi sur les droits de succession ») :

Une loi de l'Ontario selon laquelle des droits devaient être payés sur les successions. Cette loi exigeait qu'on fasse une évaluation complète des biens et qu'on dresse une liste des bénéficiaires, en y indiquant leur lien (le cas échéant) avec la personne décédée. On devait déposer au tribunal une preuve de paiement de tous les droits avant que les biens ne puissent finalement être homologués.

Testate (personne décédée avec testament) : une personne décédée ou le fait de décéder en laissant un testament.

Testator, Testatrix (testateur ou testatrice) :

Un homme ou une femme qui fait un testament.

Will (testament) :

Une déposition faite devant témoins dans laquelle une personne décédée a exposé les grandes lignes de ses derniers vœux. Le testament peut comprendre des codicilles (modificatifs). La version originelle a été versée au dossier de succession et une transcription a été copiée dans le registre. Les premiers tribunaux permettaient d'enregistrer les testaments « à l'avance », mais cela ne signifie pas que ces testaments ont fini par être homologués.

POUR NOUS JOINDRE

À votre service

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous, les membres de notre personnel de référence sont prêts à vous aider. Vous pouvez les appeler ou leur envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

Contacts

Téléphone : 416 327-1600 ou 1 800 668-9933 (sans frais en Ontario)

Télécopieur : 416 327-1999

Courriel : reference@ontario.ca

Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto ON M7A 2C5

Site Web

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre au site Web : <http://www.ontario.ca/archives>.

Service à la clientèle et guides de recherche

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur

une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur *Commencez votre recherche*, puis sélectionnez « Guides et outils de recherche ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.

TABEAU 1 – Adresses et numéros de téléphone des palais de justice de l'Ontario

Comté ou district	Adresse du palais de justice
Algoma	Cour supérieure de justice 426, rue Queen Est Sault Ste. Marie ON P6A 1Z7 705-945-8000, p. 450
Brant	Cour supérieure de justice 70, rue Wellington Brantford ON N3T 2L9 519-752-7828
Bruce	Cour supérieure de justice 207, rue Cayley, C.P. 39 Walkerton ON N0G 2V0 519-881-1052
Carleton	Cour supérieure de justice 161, rue Elgin, 2 ^{er} étage Ottawa ON K2P 2K1 613-239-1560
Cochrane	Cour supérieure de justice 149 Fourth Avenue Cochrane ON P0L 1C0 705-272-4256
Dufferin	Cour supérieure de justice 10, rue Louisa, 1 ^{er} étage Orangeville ON L9W 3P9 519-941-5802
Durham, United Counties of Northumberland & - voir Northumberland et Durham	
Durham	Cour supérieure de justice 605 Rossland Road East Whitby ON L1N 9G7 905-430-5815 <i>Avant le 15/10/1973, voir Northumberland et Durham.</i>
Elgin	Cour supérieure de justice 145, rue Curtis C.P. 310, poste Main St. Thomas ON N5P 3T9 519-633-1720
Essex	Cour supérieure de justice 245, avenue Windsor Windsor ON N9A 1J2 519-973-6620

Comté ou district	Adresse du palais de justice
Frontenac	Cour supérieure de justice 5, rue Court Kingston ON K7K 2N4 613-548-6811
Glengarry - voir Stormont, Dundas et Glengarry	
Grenville - voir Leeds	
Grey	Cour supérieure de justice 611 9 th Avenue East Owen Sound ON N4K 6Z4 519-370-2430
Haldimand	Cour supérieure de justice 55, rue Munsee Cayuga ON N0A 1E0 905-772-3335
Haliburton - voir Victoria Il n'y a pas de palais de justice distinct pour le comté de Haliburton. Pour les testaments (ou d'autres dossiers judiciaires) de ce comté, voir Victoria.	
Halton	Cour supérieure de justice 491, avenue Steeles Est Milton ON L9T 1Y7 905-878-4165
Hamilton-Wentworth - voir Wentworth	
Hastings	Cour supérieure de justice 235, rue Pinnacle Belleville ON K8N 3A9 613-962-9106
Huron	Cour supérieure de justice 1 Courthouse Square Goderich ON N7A 1M2 519-524-2519
Kenora	Cour supérieure de justice 216, rue Water, pièce 211 Kenora ON P9N 1S4 807-468-2842
Kent	Cour supérieure de justice 425 Grand Ave. Ouest Chatham, Ontario N7M 6M8 519-355-2200
Lambton	Cour supérieure de justice 700, rue Christina Nord Sarnia ON N7V 3C2 519-333-2950

Comté ou district	Adresse du palais de justice
Lanark	Cour supérieure de justice 43, rue Drummond Est Perth ON K7H 1G1 613-267-2021
Leeds et Grenville	Cour supérieure de justice 41, Court House Square Brockville ON K6V 7N3 613-341-2800
Lennox et Addington	Cour supérieure de justice 41, rue Dundas Ouest Napanee ON K7R 1Z5 613-354-3845
Lincoln	Cour supérieure de justice 59, rue Church, 1 ^{er} étage St. Catharines ON L2R 7N8 905-988-6200
Manitoulin	Cour supérieure de justice 27, rue Phipps Gore Bay ON P0P 1H0 705-282-2461
Middlesex	Cour supérieure de justice 80, rue Dundas London ON N6A 6A3 519-660-3000
Muskoka	Cour supérieure de justice 3, rue Dominion Nord Bracebridge ON P1L 2E6 705-645-8793
Niagara North - voir Lincoln	
Niagara North - voir Welland	
Nipissing	Cour supérieure de justice 360, rue Plouffe North Bay ON P1B 9L5 705-495-8309
Norfolk	Cour supérieure de justice 530 Queensway Ouest Simcoe ON N3Y 4L2 519-426-6550
Northumberland et Durham	Cour supérieure de justice 860, rue William Cobourg ON K9A 3A9 905-372-3751 <i>Après le 15/10/1973, voir Durham.</i>
Ontario (avant 1974) - voir Durham	
Ottawa-Carleton - voir Carleton	

Comté ou district	Adresse du palais de justice
Oxford	Cour supérieure de justice 415, rue Hunter, C.P. 70 Woodstock ON N4S 7W5 519-539-6187
Parry Sound	Cour supérieure de justice 89, rue James Parry Sound ON P2A 1T7 705-746-4251
Peel	Cour supérieure de justice 7755, rue Hurontario Brampton ON L6V 4T6 905-456-4744
Perth	Cour supérieure de justice 17, rue George Ouest Stratford ON N5A 1A6 519-271-1850
Peterborough	Cour supérieure de justice 470, rue Water Peterborough ON K9H 3M3 705-876-3816
Prescott et Russell	Cour supérieure de justice 59 rue Court, 2 ^e étage L'Orignal ON K0B 1K0 613-675-4567
Prince Edward	Cour supérieure de justice 44, rue Union Picton ON K0K 2T0 613-476-6236
Rainy River	Cour supérieure de justice 333, rue Church Fort Frances ON P9A 1C9 807-274-5961
Renfrew	Cour supérieure de justice 31, rue Riverside Pembroke ON K8A 8R6 613-732-8581
Simcoe	Cour supérieure de justice 114, rue Worsley Barrie ON L4M 1M1 705-739-6111, poste 5058
Stormont, Dundas et Glengarry	Cour supérieure de justice 29 Second Street West Cornwall ON K6J 1G3 613-933-7500
Sudbury	Cour supérieure de justice 155, rue Elm Sudbury ON P3C 1T9 705-564-7600

Comté ou district	Adresse du palais de justice
Thunder Bay	Cour supérieure de justice 277, rue Camelot , 2 ^{er} étage Thunder Bay ON P7C 4B3 807-343-2700
Timiskaming	Cour supérieure de justice 393, rue Main C.P. 609 Haileybury ON P0J 1K0 705-672-3321
Victoria	Cour supérieure de justice 440, rue Kent Ouest Lindsay ON K9V 6G8 705-324-1400
Waterloo	Cour supérieure de justice 20, rue Weber Est Kitchener ON N2H 1C3 519-741-3200
Welland	Cour supérieure de justice 102, rue Main Est Welland ON L3D 3W6 905-735-0010
Wellington	Cour supérieure de justice 74, rue Woolwich Guelph ON N1H 3T9 519-824-4100
Wentworth	Cour supérieure de justice 50, rue Main Ouest Hamilton ON L8N 2B7 905-645-5252
York 1967-1980 Ville de Toronto 1980 à nos jours	Cour supérieure de justice 330, avenue University 7 ^e étage Toronto ON M5G 1R7 416-326-2940
York (municipalité régionale) 1980 à nos jours	Bureau des affaires civiles Cour supérieure de justice 50, rue Eagle Est, Salle 2025 Newmarket ON L3Y 6B1 905-853-4809